



# DES AGRICULTRICES ET AGRICULTEURS NOMBREUX, POUR NOURRIR DURABLEMENT LA FRANCE DE DEMAIN !

Propositions des associations et réseaux  
d'accompagnement des candidat·e·s  
à l'installation-transmission pour le PLOA 2023





**DES AGRICULTRICES  
ET AGRICULTEURS NOMBREUX,  
POUR NOURRIR DURABLEMENT  
LA FRANCE DE DEMAIN !**

# Agir résolument pour l'installation-transmission et la transition agricoles

Les résultats du recensement agricole (2020) confirment les tendances démographiques annoncées : ces dix dernières années, la France a perdu 108 000 exploitant.es agricoles et une ferme sur cinq a disparu. Les projections laissent présager une aggravation de la situation : la moitié des 496 000 agriculteur.rices aura l'âge de partir à la retraite d'ici 10 ans alors que le nombre de nouveaux installé.es ne compense qu'aux deux-tiers les départs. Plus de la moitié des surfaces libérées par des arrêts d'activité vient agrandir les fermes déjà existantes, qui continuent de se mécaniser et de se spécialiser, pérennisant ainsi une agriculture insoutenable pour l'environnement et peu créatrice d'emplois. Assurer la capacité de tout aspirant au métier, à s'installer de manière autonome sur une ferme est donc un enjeu crucial. De leur nombre et des types de projets qu'ils portent dépend notre capacité à assurer la transition vers des systèmes agricoles et alimentaires durables. La tendance à

la hausse du salariat ne constitue pas une porte de sortie souhaitable tant qu'elle se structure au profit du développement de systèmes agricoles hautement capitalistiques et financiarisés, peu soucieux des conditions de travail et des enjeux de transition écologique.

Signe de la priorité donnée à ces enjeux, le Président de la République a lancé une grande concertation sur l'avenir de l'agriculture et le renouvellement des générations agricoles. Cependant, les objectifs restent peu clairs : la France souhaite-t-elle simplement atténuer le rythme de la diminution du nombre d'agriculteur.rices et se donner les moyens d'inverser la tendance ? Souhaite-t-elle vraiment saisir cette occasion pour engager l'agriculture française dans la transition agroécologique ? Pour honorer les engagements pris au travers de sa Stratégie Nationale Bas Carbone, des Accords de Paris, ou de la loi d'avenir 2014, le futur Pacte-Loi d'Orientation Agricole (PLOA) doit être ambitieux.

Pour réussir la transition agroécologique, et relocaliser notre production alimentaire et revitaliser les campagnes, **nous avons besoin d'1 million de paysannes et paysans d'ici 2050.**



Ajuster les dispositifs actuels ne suffira pas. Alors que des nouveaux paysan.nes ne bénéficient pas d'aides financières pour s'installer, la politique d'installation doit être profondément transformée pour répondre aux besoins du plus grand nombre, en s'adaptant et permettant d'accompagner la diversité des projets et des profils, notamment aux personnes non issues du milieu agricole, aux plus de 40 ans et aux femmes. Elle doit également être transformée pour engager tous les futurs agriculteurs dans la transition agroécologique.

Dans le même temps, la transmission des exploitations est indissociable de l'installation. Pourtant, elle reste bien souvent difficile à réaliser, en particulier lorsqu'elle a lieu en dehors du

cadre familial. Des investissements importants dans les dispositifs d'accompagnement à l'installation-transmission et l'innovation organisationnelle, pour restructurer les grandes fermes ou très spécialisées, sont donc nécessaires.

A l'heure où une réorientation radicale du modèle s'impose, le monde agricole saura s'adapter et répondre aux incitations et évolutions du cadre normatif pour autant qu'il soit clair et stimulant. Le prochain PLOA doit pour cela proposer une vision désirable d'un modèle agricole respectueux du vivant et de l'environnement, nourricier et ancré sur les territoires, qui permette à toute personne d'accéder à une alimentation saine et diversifiée.

# Qui sommes-nous ?

Partout sur les territoires, nos organisations de développement agricole soutiennent au quotidien les agriculteurs, les candidat.es à l'installation et les futurs cédant.es, dans la phase

d'émergence, dans la concrétisation de projets agricoles vivables et viables socialement, économiquement et écologiquement, et dans la transmission de leurs exploitations.

## Nous travaillons depuis plus de 60 ans à :

- Accompagner les changements de pratiques pour accélérer la transition agroécologique
- Soutenir l'installation et à la transmission sans préjugés sur les profils
- Préserver le foncier agricole et lutter contre sa concentration excessive
- Promouvoir la recherche-action et l'innovation pour répondre aux besoins émergents

10 000

Chaque année, nous accueillons et accompagnons chaque année près de 10 000 candidat.es.

1/3

Nous aidons plus d'une installation agricole sur trois, sur des projets qui génèrent de la valeur ajoutée, des emplois, qui nourrissent et dynamisent les territoires, préservent les terres, la biodiversité et la qualité de l'eau.

2 000

Nous sommes pionniers dans la mise en place d'accompagnement humain à la transmission et accompagnons près de 2 000 cédants par an à la transmission, en dehors ou presque de toute politique nationale sur le sujet jusqu'ici.

Notre expertise dans l'accompagnement de projets agricoles résilients et des nouveaux profils, notamment les NIMA, est reconnue par les institutions publiques (CESE, CGAAER, Régions de France...).

Fortes de nos expériences et expertises de terrain, nos organisations de développement agricole seront mobilisées tout au long du processus de concertations, pour que le prochain Pacte-Loi d'Orientation Agricole soit à la hauteur des enjeux. Pour cela, les textes devront s'inspirer des

savoir-faire et techniques déployés et éprouvés par nos réseaux depuis des décennies.

**En ce sens, nous souhaitons éclairer les réflexions et proposons dans ce document des réponses à apporter aux enjeux d'installation et de transmission.**

**Pour nos organisations, le PLOA doit permettre de s'engager résolument dans la transition agroécologique. Il doit pour cela:**

- Proposer un parcours à l'installation qui réponde aux besoins de tous les futur.es paysan.nes
- Proposer une politique publique ambitieuse de la transmission, fondée sur l'accompagnement humain
- Agir sur l'accès au foncier pour prioriser des installations nombreuses
- Garantir le pluralisme dans l'animation, le suivi et le pilotage des dispositifs officiels d'accompagnement à l'installation transmission

# S'engager résolument dans la transition agroécologique

1/5

Le secteur agricole est le 2ème poste d'émission de GES de la France, contribuant contribue à hauteur de 1/5ème de ses émissions en 2019 (CITEPA)

-39%

En 30 ans, 39% des oiseaux spécialistes des milieux agricoles ont disparu. En cause, la destruction de leurs habitats (haies, bosquets) et l'effondrement des populations d'insectes et d'invertébrés lié à l'utilisation de pesticides

Qu'il s'agisse de l'emploi, des métiers, de l'environnement, de la biodiversité, les choix de modèles agricoles ne sont pas neutres. Or les soutiens à l'agroécologie demeurent bien en-deçà des enjeux. Depuis 50 ans, les priorités politiques, la recherche agronomique, les mécanismes de financement, les choix de gouvernance et mécanismes de régulation ont été mis au service du modèle agricole conventionnel aujourd'hui dominant. Tout ceci, aux dépens du développement de systèmes plus vertueux, pourtant très tôt identifiés comme nécessaires pour allier production agricole et respect de l'environnement, des écosystèmes et du vivant.

Dans ce contexte, toute décision, aussi technique qu'elle puisse paraître, concernant les outils, les moyens et les cadres réformés ou mis en place pour mieux accompagner l'installation et la transmission seront des marques de l'ambition donnée au futur PLOA. La manière dont on accompagne les candidat.ess, les paysan.nes et les cédant.es, et la définition des critères de priorisation et d'accès aux dispositifs de soutiens publics témoigneront de la volonté du gouvernement d'engager, grâce au PLOA, les transformations nécessaires pour inverser la tendance actuelle, en créant des conditions favorables à l'augmentation du nombre de paysans et paysannes, au service de la transition agroécologique,

paysanne et biologique, qui s'impose.

Permettre d'installer des agriculteur.rices plus nombreux en agroécologie, c'est soutenir les dynamiques socio-économiques dans les campagnes. Alors que depuis des décennies les villages se vident de leurs agriculteur.rices, et qu'avec eux disparaissent progressivement les services publics et les activités économiques (épiceries, cafés, restauration, etc.), soutenir une France plus agroécologique c'est se projeter vers la multiplication de projets ancrés dans les territoires qui génèrent de la valeur ajoutée, des emplois et renforcent le tissu social des zones rurales.

Permettre d'installer des agriculteur.rices plus nombreux en agroécologie, c'est permettre aux agriculteurs de jouer un rôle de premier plan dans la préservation de leur environnement. Alors que le modèle agricole dominant est responsable de pollutions des sols et des eaux, de la disparition de nombreuses espèces, de l'uniformisation des cultures et modes de production, soutenir une France plus agroécologique, c'est donner les moyens aux agriculteurs de maintenir leur activité économique tout en contribuant activement à la lutte contre l'effondrement de la biodiversité et les dérèglements climatiques, dépassant nécessairement l'idée d'une simple adaptation.

## Les priorités portées par nos structures pour le PLOA :

- ▶ Repenser les critères d'évaluation de la performance des fermes et d'accès aux aides publiques, pour qu'ils soient réservés au développement de pratiques réellement agroécologiques.
- ▶ Repenser la définition de "l'actif agricole" pour assurer l'octroi des aides publiques aux personnalités juridiques dont l'activité agricole est effective

Pour atteindre ces mêmes objectifs, le PLOA devra également acter des réformes profondes en matière de soutien à l'installation-transmission, développées ci-après :

# Un parcours à l'installation qui réponde aux besoins des futur.es paysan.nes

60%

6 personnes aspirant à l'installation sur 10 ne sont pas issues du milieu agricole. Ils constituent le vivier d'installation le plus important à ce jour.

2/3

2 nouveaux agriculteurs sur 3 n'accèdent pas aux aides à l'installation en raison de leur profil (un tiers a +40 ans selon la MSA) ou des critères et démarches à effectuer. Parmi les NIMA récemment installés, un sur deux se dit insatisfait de son parcours d'installation

Pour permettre l'installation massive d'agriculteur.rices, la politique d'aide à l'installation doit assurer que tout aspirant.e à l'installation en agriculture puisse bénéficier de l'écoute et l'accompagnement nécessaires au dimensionnement de son projet et à sa concrétisation. La diversification des profils et des projets d'installation (tant sur les pratiques que sur les formes d'installation) doit être reconnue et valorisée. Elle impose de refonder les référentiels et les méthodes d'accueil, d'accompagnement et de formation des futur.es agriculteur.rices. En effet, ces outils sont aujourd'hui inefficaces et insuffisants pour assurer que l'ensemble des personnes qui envisagent une installation puissent en disposer pour maturer leur projet, le confirmer, et le concrétiser. En témoigne par exemple le différentiel entre le nombre de personnes accueillies en PAI chaque année (21 000) et le nombre d'installations effectives (13 000). Les profils

les plus éloignés de l'installation : les moins formés, les plus âgés (+40 ans), les plus précaires, les femmes, sont ceux qui renoncent le plus. En cause, des préjugés sur les projets d'installation et sur les porteur.ses de projets, le manque d'accès aux informations, les difficultés pour accéder à un accompagnement dès la phase dite d'émergence de projet, l'inadaptation des formations aux besoins des porteur.ses de projet, les critères d'accès aux aides à l'installation inadaptés à tous les profils. Par ailleurs, les référentiels de formation et critères d'accès aux soutiens publics à l'installation ne valorisent pas suffisamment la mise en place de pratiques agroécologiques, paysannes et biologiques. Ces référentiels devraient pourtant permettre aux porteur.ses de projet d'accéder à des aides et devraient fournir des indicateurs aux pouvoirs publics pour prioriser en cas d'arbitrage nécessaires entre projets (notamment pour accéder à du foncier).

## Les priorités portées par nos structures pour le PLOA :

- ▶ **Repenser les parcours d'accompagnement à l'installation** : accompagner la phase d'émergence de projet, faire connaître et financer l'accès à des dispositifs de formation diversifiés et adapter les contenus de formation - y compris de formation initiale - aux nouveaux profils, en mettant l'accent sur la pratique, le partage de savoirs entre pairs, et le développement de pratiques agroécologiques, paysannes et biologiques.
- ▶ **Intégrer et financer à la mesure réelle de leur engagement la diversité des structures d'accueil et d'accompagnement à l'installation** dans le futur dispositif national, pour permettre au plus grand nombre de candidat.es à l'installation de trouver les accompagnements répondant à leurs besoins
- ▶ **Garantir sur tout le territoire l'ouverture aux dispositifs de soutien financier à l'installation, pour répondre à la diversité des profils** (plus de 40 ans, femmes) et aux nouvelles formes d'installations (entrepreneurs-salarié.es, membres d'une CAE / SCOP / SCIC).

# Un parcours à la transmission ambitieux et humain

50%

La moitié des agriculteur.rices sera partie à la retraite d'ici 10 ans

1/3

Un agriculteur-riche de plus de 60 ans sur trois n'a pas identifié de repreneur.se. C'est pourtant lui ou elle qui décidera largement du futur de l'exploitation.

La transmission des exploitations doit être une priorité politique pour enrayer le déclin de leur nombre. Comment installer de nouveaux agriculteurs si les terres et les fermes sont cédées pour agrandir des exploitations existantes ? Cette transmission peut concerner tout ou partie des biens des agriculteur-riche partant à la retraite, à un ou plusieurs repreneur-se, avec ou non des évolutions sur les caractéristiques de la ferme. C'est aussi un moment clé pour créer du lien, faire vivre des savoir-faire spécifiques et l'expérience du cédant.e. Mais c'est un processus complexe, nécessitant des dispositifs spécifiques pour mettre en relation cédant.es et repreneur.se, créer des conditions socio-économiques favorables à la cessation d'activité et assurer un accompagnement humain et psychologique, sur la durée.

Les transmissions d'exploitation sont un levier puissant et nécessaire de changement. Pour saisir cette opportunité et développer les modèles agroécologiques, il est nécessaire que de nombreux paysan-nes s'installent. Pour réussir l'articulation entre projet de cession et reprise de ferme, les transmissions doivent permettre la restructuration des exploitations existantes, pour créer des emplois, faciliter leur reprise et les engager ou les conforter dans la transition agroécologique et biologique. Ces restructurations sont souvent nécessaires pour permettre l'adéquation entre les projets du cédant.e et du ou des repreneur-se-s, et doivent être accompagnées, tant sur les dimensions humaines qu'économiques et financières. Elles sont aujourd'hui trop peu valorisées auprès des cédant.es.

## Les priorités portées par nos structures pour le PLOA :

- ▶ **Développer un parcours de préparation à la transmission**, assurant le repérage anticipé des cédant.es, leur sensibilisation aux différentes solutions de transmission, et garantissant un accompagnement humain des futur.es cédant.es et de la rencontre cédant.e-repreneur.se. Cela implique de financer le temps d'accompagnement humain et les coopérations inter-structures nécessaires pour aboutir à des transmissions réussies.
- ▶ **Permettre et encourager la transmission d'activité**, en donnant aux cédant.es les moyens matériels de cesser leur activité et de transmettre leur exploitation: accès au logement, retraites dignes.
- ▶ **Encourager, accompagner et soutenir financièrement la restructuration des fermes comme levier de transition** et solution à la transmission en cas d'exploitations fortement capitalisées: sensibilisation, soutien technique à l'adaptation des outils de production, accompagnement humain et financier.

# Orienter le foncier vers les installations paysannes et biologiques

1/5

Une ferme sur cinq s'étend en moyenne sur 136 ha. Ces très grandes exploitations couvrent 40% du territoire agricole métropolitain.

2/3

Lorsqu'elles changent de main, 2/3 des surfaces partent à l'agrandissement. Si on ne fait rien aujourd'hui, il sera encore plus difficile de transmettre des fermes devenues tellement grandes que seules des firmes pourront les reprendre, et leur éventuelle restructuration pèsera encore plus lourd sur les finances publiques

Pour les candidat.es à l'installation, accéder au foncier relève trop souvent du parcours du combattant. Les terres libres sont rares, la superficie des fermes à reprendre et leur coût augmentent, et la concurrence est de plus en plus forte pour y accéder. En 2020, les terres d'une ferme de taille moyenne (63 ha) coûtaient plus de 378 000 € ; coût d'investissement hors bâtiments, matériel, stocks, cheptel ou semences. Concurrence entre des usages plus nombreux (alimentaire, énergétique, loisirs, urbanisation, etc.) mais aussi entre des acteurs dont les capacités d'achat et d'investissement sont très inégaux. Les candidat.es à l'installation font face à des sociétés d'exploitation aux capitaux ouverts à des investisseurs extérieurs. Actives sur le marché des terres, elles accèdent aussi au foncier par l'acquisition de

parts sociales de sociétés, marché pratiquement non-régulé permettant de se soustraire aux contrôles des structures et des Safer.

Les mécanismes de régulation foncière (SDREA, contrôle des structures) mis en place dans les années 1960 sont aujourd'hui en partie dépassés ou rendus inopérants. Ils doivent être repensés pour s'adapter aux urgences du moment et être mis au service des objectifs du futur PLOA : prioriser l'installation et l'emploi, faciliter la restructuration de fermes pour installer une nouvelle génération agricole, préserver le foncier pour une production alimentaire locale respectueuse de l'environnement et de la biodiversité.

## Les priorités portées par nos structures pour le PLOA :

- ▶ **Réformer les outils de régulation foncière** (contrôle des structures, SDREA, SAFER, Loi Sempastous) et garantir des critères stricts pour prioriser l'installation et l'emploi et constituer un levier de transition agroécologique, en interdisant les agrandissements excessifs et en facilitant la restructuration de fermes.
- ▶ **Encourager les initiatives foncières citoyennes**, non-lucratives, et renforcer les solutions de portage foncier proposée en partenariat entre les Safer et les collectivités territoriales
- ▶ **Développer une gouvernance démocratique et transparente des terres agricoles**

# Repenser la gouvernance des instances de décision sur l'installation-transmission

Les modalités de gouvernance mises en place ces dernières décennies ont pleinement servi le développement et la prédominance de l'agriculture conventionnelle. Les instances politiques et opérationnelles de la politique d'installation-transmission manquent aujourd'hui cruellement de pluralité et de transparence. La limitation de l'agrandissement et l'augmentation du nombre d'agriculteurs peuvent aussi être défendus sur les territoires par les citoyens qui sont en demande de circuits de proximité et durables, économiquement accessibles. A ce titre, l'exemple des Projets Alimentaires Territoriaux montre que la présence d'acteurs non agricoles mais engagés sur les questions alimentaires, territoriales et agricoles peut être bénéfique aux dynamiques de développement local et filières territorialisées.

L'absence de la société civile dans les instances agricoles constitue un frein réel au débat démocratique. La préparation du futur PLOA est une

occasion unique pour repenser l'organisation des instances de gouvernance de l'agriculture. L'ouverture du monde agricole aux citoyen.nes permettrait à la fois de favoriser l'émergence d'un cadre de dialogue constructif entre acteurs d'un même territoire, mais aussi d'assurer la nécessaire prise en compte leurs attentes dans les processus décisionnels locaux, dont ils sont aujourd'hui exclus. S'agissant de l'installation-transmission, reconsidérer la représentativité des instances agricoles passe, pour commencer, par une ouverture des instances à la pluralité des structures d'accompagnement sur les territoires, notamment associatives. Outre leur expertise démontrée sur ces sujets, ces organisations articulent des voix paysannes et citoyennes, qui s'investissent au quotidien en faveur de la pérennisation des fermes, du dynamisme de leur territoire et innovent au service de la transition agro-alimentaire.

## Les priorités portées par nos structures pour le PLOA :

- ▶ **Garantir un régime de représentation et de décision pluraliste**, dans les instances de pilotage et de suivi des politiques d'installation-transmission nationales et régionales et dans les structures de leur mise en oeuvre (PAI, CEPPP)
- ▶ **Reconnaître effectivement la diversité syndicale et associative et élargir les organisations présentes aux organisations de protection de l'environnement et de la société civile** impliquées dans le développement de l'alimentation et l'agriculture locale, dans les CDOA, les comités techniques et CA SAFER (à l'image de ce qui a été engagé en CDPENAF).
- ▶ **Réformer les processus de prise de décision** dans les CDOA, les comités techniques et CA SAFER pour garantir la transparence et la pluralité dans les débats, et assurer la représentativité des acteurs impliqués dans les décisions.

# Les réseaux et organisations à l'origine de ce document



## **FADEAR – la Fédération Associative pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural**

► Créée en 1984, la FADEAR regroupe plus de 70 associations réparties sur l'ensemble du territoire. Elles accompagnent l'installation de nouveaux producteurs et la transmission de fermes. Elles promeuvent les valeurs de l'agriculture paysanne et forment les agriculteurs à cette démarche.



## **SOL - Alternatives Agroécologiques et Solidaires**

► SOL promeut depuis 1980 l'agroécologie paysanne et la valorisation des paysan.nes dans la société. En France, SOL s'engage pour faciliter l'installation des futur.es agriculteur.rices, notamment à travers le compagnonnage paysan. SOL anime également le travail de contribution aux politiques des organisations paysannes et citoyennes.



## **Terre de Liens**

► Expert du foncier agricole en France, le mouvement citoyen vise à préserver les terres agricoles, faciliter l'installation de paysans et accompagner les transmissions de fermes. S'appuyant sur plus d'un millier de bénévoles et cherchant à impliquer les pouvoirs publics, il décloisonne le sujet du foncier agricole et le transforme en enjeu de société.



## **Le Réseau CIVAM - Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural**

► Depuis 60 ans, le réseau - 130 associations - promeut l'agriculture durable pour des campagnes vivantes. Ces associations accompagnent des projets d'installation-transmission, de changements de pratiques, le déploiement de systèmes agricoles et alimentaires territoriaux et l'ouverture des fermes à l'accueil de publics divers.



## **RENETA - le Réseau National des Espaces-Tests agricoles**

► Les espaces-tests proposent un cadre qui réunit les conditions nécessaires au test d'une activité agricole. Les porteurs de projet ont ainsi accès à des moyens de production, à un cadre légal d'exercice du test ainsi qu'à un dispositif de suivi et d'accompagnement.



## **FNAB**

► Née en 1978, la FNAB compte 90 structures couvrant tout le territoire. Elle s'emploie à développer l'agriculture biologique par la formation, l'accompagnement à l'installation, à la conversion et à la transmission, la structuration de filières bio territorialisées, l'accompagnement des collectivités. Ses actions s'inscrivent dans une logique d'amélioration continue des pratiques.



## **MIRAMAP - le Mouvement InterRégional des AMAP**

► Le mouvement soutient le développement de fermes viables, vivables et soutenables par le partenariat entre citoyen.nes et agriculteur.rices (100 000 foyers adhérents et 3700 producteurs). Il accompagne de futur.es paysan.nes depuis l'émergence de projet jusqu'en phase de post-installation.



## **InPACT**

► Plateforme réunissant 10 des principaux réseaux et associations de développement agricole et rural, unis pour contribuer à une transition agricole citoyenne et territoriale. Par des approches diverses et complémentaires, ses membres accompagnent au changement de pratiques, l'installation-transmission, la promotion de l'emploi et du lien consommateurs-paysans sur les territoires.



**DES AGRICULTRICES  
ET AGRICULTEURS NOMBREUX,  
POUR NOURRIR DURABLEMENT  
LA FRANCE DE DEMAIN !**

# Nos propositions pour parvenir à un million de paysan·nes en 2050 :

- ▶ **Repenser les critères d'évaluation de la performance des fermes et d'accès aux aides publiques**, pour qu'ils soient réservés au développement de pratiques réellement agroécologiques.
- ▶ **Repenser la définition de "l'actif agricole"** pour assurer l'octroi des aides publiques aux personnalités juridiques dont l'activité agricole est effective

Pour atteindre ces objectifs, le PLOA devra également acter des réformes profondes en matière de soutien à l'installation-transmission, développées ci-après :

INSTALLATION

- ▶ **Repenser les parcours d'accompagnement à l'installation** : accompagner la phase d'émergence de projet, faire connaître et financer l'accès à des dispositifs de formation diversifiés et adapter les contenus de formation - y compris de formation initiale - aux nouveaux profils, en mettant l'accent sur la pratique, le partage de savoirs entre pairs, et le développement de pratiques agroécologiques, paysannes et biologiques.
- ▶ **Intégrer et financer à la mesure réelle de leur engagement la diversité des structures d'accueil et d'accompagnement à l'installation**, dans le futur dispositif national, pour permettre au plus grand nombre de candidat.es à l'installation de trouver les accompagnements répondant à leurs besoins
- ▶ **Garantir sur tout le territoire l'ouverture aux dispositifs de soutien financier à l'installation, pour répondre à la diversité des profils** (plus de 40 ans, femmes) et aux nouvelles formes d'installations (entrepreneurs-salarié.es, membres d'une CAE / SCOP / SCIC).

TRANSMISSION

- ▶ **Développer un parcours de préparation à la transmission**, assurant le repérage anticipé des cédant.es, leur sensibilisation aux différentes solutions de transmission, et garantissant un accompagnement humain des futur.es cédant.es et de la rencontre cédant.e-repreneur.se. Cela implique de financer le temps d'accompagnement humain et les coopérations inter-structures nécessaires pour aboutir à des transmissions réussies.
- ▶ **Permettre et encourager la transmission d'activité**, en donnant aux cédant.es les moyens matériels de cesser leur activité et de transmettre leur exploitation: accès au logement, retraites dignes.
- ▶ **Encourager, accompagner et soutenir financièrement la restructuration des fermes comme levier de transition** et solution à la transmission en cas d'exploitations fortement capitalisées: sensibilisation, soutien technique à l'adaptation des outils de production, accompagnement humain et financier.

ACCES AU FONCIER

- ▶ **Réformer les outils de régulation foncière** (contrôle des structures, SDREA, SAFER, Loi Sem-pastous) et garantir des critères stricts pour prioriser l'installation et l'emploi et constituer un levier de transition agroécologique, en interdisant les agrandissements excessifs et en facilitant la restructuration de fermes. .
- ▶ **Encourager les initiatives foncières citoyennes**, non-lucratives, et renforcer les solutions de portage foncier proposée en partenariat entre les Safer et les collectivités territoriales
- ▶ **Développer une gouvernance démocratique et transparente des terres agricoles**

GOUVERNANCE

- ▶ **Garantir un régime de représentation et de décision pluraliste**, dans les instances de pilotage et de suivi des politiques d'installation-transmission nationales et régionales et dans les structures de leur mise en oeuvre (PAI, CEPPEP)
- ▶ **Reconnaître effectivement la diversité syndicale et associative et élargir les organisations présentes aux organisations de protection de l'environnement et de la société civile** impliquées dans le développement de l'alimentation et l'agriculture locale, dans les CDOA, les comités techniques et CA SAFER (à l'image de ce qui a été engagé en CDPENAF).
- ▶ **Réformer les processus de prise de décision** dans les CDOA, les comités techniques et CA SAFER pour garantir la transparence et la pluralité dans les débats, et assurer la représentativité des acteurs impliqués dans les décisions.